



Vous trouverez-ci-joint la **fiche de renseignements à compléter entièrement avec :**
- **le numéro de votre pièce d'identité**
- **l'immatriculation de votre véhicule.**

INFORMATIONS

Pour une installation de 06H à 08H, réservation avant le 31 mai 2026

Réservation par courrier avec règlement à l'ordre de : Association Une école - Un village à envoyer ou déposer dans la boîte aux lettres de :

Une école, un village - chez Mme DRONNE Sylvina - 4 rue des Hirondelles - Usseau - 17220 Sainte-Soulle
Ou
Ecole SIMONE VEIL – 13 Route de La Rochelle – Usseau - 17220 Sainte Soulle

Informations et renseignements par téléphone ou mail :

06 18 86 49 31 auprès de Mme Dronne
06 68 72 88 39 auprès de Mme Teixeira Lopes
asso.uneecoleunvillage@gmail.com

Règlement et inscription sur place possible de 7h à 8h le jour J dans la limite des disponibilités.

Prix 3€ le mètre et 5 ml minimum si véhicule garé derrière le stand. Stationnement sur emplacement 1 véhicule dans la limite de la longueur du stand (prévoir plus si remorque) - 1 café et 1 apéritif offerts par stand - Électricité et eau non fournies - Professionnels "non alimentaire" acceptés.
Buvette & petite restauration sur place - Toilettes publiques à proximité - Parking visiteur à proximité du stade de foot – Ouverture au public de 8h à 18h

RÈGLEMENT

Article 1 Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à leur avis troublerait le bon ordre ou la moralité de la vente au déballage, qui ne respecterait pas le cadre mis à sa disposition (et sans qu'il puisse être réclamé une quelconque indemnisation).

Article 2 Les objets, marchandises, collections exposées, demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, de vol ou autre détérioration y compris par cas fortuit ou de force majeure. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture en matière des risques encourus.

Article 3 Après 8h, le portail du stade sera fermé. Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 8h ne seront plus accessibles en voiture et pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises aux organisateurs à titre d'indemnité. De plus, pour des questions de sécurité, **il sera impossible de déplacer les véhicules dans l'enceinte du site avant la fermeture du vide grenier soit 18h.** Si mon véhicule est stationné derrière mon emplacement je ne pourrais pas le déplacer avant 18h.

Article 4 En cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué, les adresses et les sommes étant consignées au Cahier de Police et Préfectoral.

Article 5 L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou d'incident survenant au cours de cette journée.

Article 6 Tout vendeur devra rendre la place qui lui est attribuée dans l'état où il l'a trouvée, c'est-à-dire propre et débarrassée de tout objet. **Aucun invendu ne devra rester sur site, il sera impérativement récupéré par l'exposant.** La décharge sauvage est interdite sous peine de poursuites.

Manifestations publiques organisées en vue de la vente au déballage

(Articles L.310-2, R.310-8, R. 310-9 et R. 310.19 du code de commerce
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal).

Précisent les dispositions arrêtées pour les ventes au déballage. Notre règlement s'appuie sur ces articles pour l'organisation générale de la vente au déballage.

Organisateurs : UNE ÉCOLE, UN VILLAGE D'USSEAU
13 route de La Rochelle 17220 SAINTE-SOULLE

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS *Personne physique* se
déroulant le 07 juin 2026 au Stade de foot Pierre Brousteau à SAINTE SOULLE**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Mon véhicule stationnera derrière mon emplacement et ne pourra être déplacé qu'à partir de 18h

Mon véhicule ne stationnera pas derrière mon emplacement, et sera accessible sur le parking public

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- **avoir pris connaissance du règlement et l'accepter**

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement d'une longueur de ____ mètres (3€ le mètre et 5ml minimum si véhicule)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateurs : UNE ÉCOLE, UN VILLAGE D'USSEAU
13 route de La Rochelle 17220 SAINTE-SOULLE

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS *Personne morale* se
déroulant le 07 juin 2026 au Stade de foot Pierre Brousteau à SAINTE SOULLE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société /Association (*Raison social*).....

N° de registre du commerce/des métiers : de.....

Dont le siège est au (adresse) :.....

Ayant la fonction de :dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Mon véhicule stationnera derrière mon emplacement et ne pourra être déplacé qu'à partir de 18h

Mon véhicule ne stationnera pas derrière mon emplacement, et sera accessible sur le parking public

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- **Avoir pris connaissance du règlement et l'accepter**

Fait à

Le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement d'une longueur de ____ mètres (3€ le mètre et 5 ml minimum si véhicule)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation